

Séance ordinaire du 28 septembre 2020

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi vingt-huit septembre deux mille vingt à seize heures cinquante, par visioconférence et au 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs (partiellement), Geneviève Côté, directrice adjointe et attachée de presse du Bureau de la mairie, Ann-Sophie Harvey, attachée politique et responsable des communautés du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2020-09-14

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 28 septembre 2020.

CE-2020-09-15

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2020

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 22 septembre 2020.

CE-2020-09-16

Décret de *huis clos* pour les séances du conseil de la Ville

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que les séances du conseil de la Ville se tiennent à *huis clos* pour une période indéterminée dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, de même que d'autoriser les membres du conseil de la Ville à participer à ces séances par téléphone ou par visioconférence.

CE-2020-09-17

Affectation de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la gestion de la contamination à la suite de déversements ou de découvertes fortuites de contaminants

[Document d'aide à la décision ENV-2020-020](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant maximal de 100 000 \$ provenant de la réserve financière pour les dépenses relatives à la gestion de la contamination à la suite de déversements ou de découvertes fortuites de contaminants aux postes de dépenses indiqués en annexe à la fiche de prise de décision ENV-2020-020.

CE-2020-09-18

Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement
[Document d'aide à la décision GEN-2020-099](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2020-099. Ce règlement a pour objet de supprimer l'interdiction de stationner du côté est de l'avenue du Maréchal-Joffre, de l'intersection de la rue des Amarantes jusqu'à l'extrémité sud de la rue.

CE-2020-09-19

Détermination de la date de l'audition d'appel de la décision du comité de démolition refusant la démolition de l'immeuble situé au 3514, avenue Saint-Augustin (lot 3 943 954 du cadastre du Québec, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville)
[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2020-024](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de fixer au 26 octobre 2020, à 17 h 15, lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville, la date d'audition de l'appel de la décision du comité de démolition, rendue le 16 décembre 2019, refusant la demande de démolition de l'immeuble situé au 3514, avenue Saint-Augustin (lot 3 943 954 du cadastre de Québec, secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville).

CE-2020-09-20

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usage P403 à un seul endroit dans la zone I2690, parc industriel Lauzon) et consultation écrite
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-071](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-071. Ce projet de règlement a pour objet de permettre la classe d'usage P403, approvisionnement et traitement des eaux (usines, étangs), à un seul endroit dans la zone I2690;
 - de décréter que la consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par courriel à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public, et ce, en remplacement de la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément à l'*Arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020*.
-

CE-2020-09-21

Second Projet de règlement RV-2020-20-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (augmentation de la hauteur,

autorisation par étage des usages autorisés et suppression de l'usage P301 (stationnement), dans la zone M2163, située sur la rue Saint-Laurent, secteur Lévis), rapport sur la consultation écrite et maintien de la procédure référendaire

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-122](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de prendre acte du rapport sur la consultation écrite à l'égard du Projet de règlement RV-2020-20-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement décrétée par le conseil de la Ville, conformément par l'*Arrêté 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020*.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2020-20-55 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV 2020-03-70, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-122. Ce Second projet de règlement a pour objet de modifier la hauteur maximale autorisée, en étage et en mètre, de prévoir que les usages autorisés (C1, C5, C7, C9, H10, I1 et P301) ne sont permis qu'à certains étages, d'autoriser les usages H10 (habitation multifamiliale isolée), I1 (industrie innovante) et P301 (stationnement) dans la zone et non en usages spécifiquement permis et de prévoir des dispositions spécifiques pour l'aménagement du toit dans la zone M2163, sur la rue Saint-Laurent, dans le secteur Lévis. Le changement apporté par rapport au Projet de règlement consiste à indiquer à la grille des spécifications de la zone M2163 que l'usage P301 n'est autorisé que « sous le rez-de-chaussée » et non « en souterrain ».

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que la procédure référendaire, à l'égard de ce Second projet de règlement, est maintenue conformément à l'*Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020*.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que la procédure référendaire, lorsqu'une telle exigence est prévue à la loi, d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public à cet effet, doit s'effectuer par la transmission de demandes écrites à l'adresse de courriel établie à cette fin par la Ville et mentionnée à l'avis public.

CE-2020-09-22

Renouvellement des contrats d'assurance de dommages du regroupement des organismes bénévoles pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 1^{er} octobre 2021

[Document d'aide à la décision APP-2020-141](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler les contrats d'assurance de dommages du regroupement des organismes bénévoles pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 1^{er} octobre 2021, selon les paramètres indiqués à la fiche de prise de décision APP-2020-141.

CE-2020-09-23

Abrogation de la résolution CV-2020-05-91 « Approbation du Règlement numéro 145.1 modifiant le règlement numéro 145 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt requis pour réaliser les études préalables à la mise en

place de mesures prioritaires pour le transport collectif de la Société de transport de Lévis » et approbation du Règlement numéro 145.1 modifiant le Règlement numéro 145 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt requis pour la mise en place d'un système de préemption des feux de circulation de la Société des transports de Lévis

Document d'aide à la décision INF-2020-008

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'abroger la résolution CV-2020-05-91 « Approbation du Règlement numéro 145.1 modifiant le règlement numéro 145 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt requis pour réaliser les études préalables à la mise en place de mesures prioritaires pour le transport collectif de la Société de transport de Lévis ».

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver le Règlement 145.1 modifiant le Règlement 145 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt requis pour la mise en place d'un système de préemption des feux de circulation pour le transport collectif de la Société de transport de Lévis.

CE-2020-09-24

Levée de la séance

La séance est levée à 17 h 19.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
